

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 36

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 18

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« sa »

les mots :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Il convient de préciser que c'est aux deux articles L. 524-5 du code de la sécurité sociale et L. 262-11 du code de l'action sociale et des familles que s'applique la référence à la rédaction antérieure à la loi généralisant le revenu de solidarité active